L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 21 JUILLET 1867. — Entre les rues Bienville et Conti

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré sans chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $7 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE, 21 JUILLET.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par le Shérif—à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Colombus et Kerlerec.—Aussi, tous les drafts, titres et intérêts à une réclamation dans un procès.—Et à 10 heures, à son entrepôt, rue Jefferson, un lot de meubles et d'effets.

Par S. Guinault—à 11 heures, sur le railroad Pontchartrain, deux îlets après l'Hôpital Luxemburg, la vente de André Cassebon qui liquide, étant obligé de quitter les lieux.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lingerie.

Par A. Feiber—au No 48 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Les ventes de demain par le shérif, comprenant:

A 10 heures A. M., à son entrepôt, No 23 rue Jefferson, l'installation du magasin No 33 rue Front Levée, Premier District, un lot de marchandises et de meubles, un piano et un lot de volaille.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Derbigny, entre Kerlerec et Colombus, Troisième District, aussi une réclamation pour la somme de $327.

A 5 heures P. M., à son entrepôt, No 23 rue Jefferson, un lot de meubles, &c.

Voir aux annonces.

On trouvera la liste des lettres à la deuxième page.

Le Message du Président Johnson.

Nous n'avons pas le texte entier du dernier message envoyé au Congrès par le président Johnson, mais ce que nous en avons reçu par le télégraphe suffit pour nous en faire apprécier l'esprit. Il est aisé de voir que ce document vaut pour le moins tous ses devanciers. Le Président se faiblit sous aucun rapport et cette dénonciation précise des inconstitutionnalités et iniquités sans nombre commises par le Congrès lui fera grand honneur. La question, en effet, n'est pas précisément pour lui de savoir si ce qu'il dit est agréable ou non à la majorité sans culotte du Congrès, ni même de savoir si ce qu'il dit est agréable à la minorité sans culotte du Sud, mais il s'agit, pour le président Johnson, de remplir fidèlement son devoir et toutes ses obligations envers la Constitution des Etats-Unis, qui représente le peuple tout entier dont elle est l'œuvre. Tant que cette Constitution existera, tant qu'elle n'aura pas été changée, annulée ou remplacée par les moyens qu'elle indique elle même, elle devra être non seulement respectée par le chef de l'Exécutif mais encore soutenue et défendue par lui dans la mesure de ses forces. Le Président à cet égard comprend, sans faiblesse, toute l'étendue de son devoir et pas plus qu'il y a un an ou deux ans, il ne veut y manquer dans la pratique. Il a juré, en outre, de remplir ses obligations constitutionnelles, et il violerait son serment s'il prêtait une complaisance servile à la politique liberticide du Congrès. Le Président Johnson ne peut faire cela. Il doit garder la position prise par lui des le principe, c'est-à-dire celle que lui a tracée la Constitution avant d'être pour un parti.

Comme nous, il sait très bien que son opposition n'aura aucune conséquence favorable aux principes ni aux principes du parti conservateur, mais il aura du moins été fidèle à sa mission et à son serment, satisfaction qu'il emportera en quittant la présidence. Il aura aussi la satisfaction d'avoir averti le peuple quand il en était temps; et par la voie seabreuse, où il roule sans cesse, le Congrès finit par conduire le pays au précipice où toutes les notions de liberté s'éteignent et d'où sortent tous les principes de tyrannie, le Président n'en sera pas responsable, car il aura prévenu maintes fois ce malheureux pays des dangers qu'on lui faisait courir, et maintes fois donné la preuve que cette voie n'était pas la sienne et qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour en détourner la nation.

Qu'importe maintenant aux gens honnêtes et amis des bons principes que M. Johnson ait reproduit dans ce dernier message des arguments qu'ils a déjà fait valoir dans ses documents précédents? On ne peut point en dénoncer la tyrannie employer toujours des formes nouvelles quand la tyrannie elle-même ne change pas. Le Congrès est-il plus varié et plus intéressant dans les moyens qu'il emploie pour assassiner les libertés publiques, que M. Johnson dans les moyens qu'il emploie pour les défendre? Loin de là, car jamais on ne vit une assemblée moins éloquente et plus lourde. Il ne s'est pas fait un seul orateur au Congrès depuis la séparation du Sud; il ne s'y est pas prononcé un seul discours valant l'impression. Il s'y est manifesté, nous le reconnaissons, beaucoup de volonté révolutionnaire; beaucoup de membres, sous l'empire de mauvaises passions, ont voulu singer les grands démolisseurs d'un autre siècle et d'un autre pays; ils se sont exercés aux grands mots, croyant atteindre par là aux grandes idées, mais ils n'ont enfanté jusqu'ici que des platitudes jacobines. C'est pour cela qu'ils se livrent sans cesse aux immodérations faciles de la médiocrité. A défaut de logique ils ont la terreur, à défaut d'art ils ont la puissance, à défaut de raison ils ont la tyrannie; et c'est toujours par de nouveaux excès qu'ils se tirent des situations difficiles. Quel génie fallait-il pour inventer l'abolition, inventée depuis des siècles? Pour inventer l'égalité civile entre les races, et ensuite leur égalité politique?

Quel génie fallait-il pour inventer ces catégories de citoyens dont les uns ont des droits que les autres n'ont pas? Quel génie fallait-il pour décréter le droit du nègre à faire partie du jury? Quel génie fallait-il pour établir des inégalités de charge comme des inégalités de droit? Quel génie faudrait-il maintenant pour établir des lois de confiscation et de privilège? Pour tout cela il n'a fallu, à il ne faudrait aucun génie. Avec le pouvoir et la volonté, rien de cela ne peut être difficile. Eh bien, avec ces deux grands avantages et une pleine jouissance de leur liberté d'action, les Jacobins d'aujourd'hui n'ont pas même su coucher par écrit leurs idées si vulgairement novatrices. Leur législation a toujours été embarrassée et obscure; il leur a fallu souvent refaire trois fois le même décret pour le faire clair. Dernièrement, un seul homme, l'Avocat-général, avec un seul écrit, (les interprétations) a fait crouler l'œuvre d'une session entière. Il a fallu deux bills supplémentaires pour faire connaître la valeur du bill original, et le troisième est tout aussi confus que le premier. Le Congrès l'a compris et sentant son impuissance législative, il a eu recours à des moyens d'une vulgarité déshonorante. Il a décrété, en définitive, que de simples employés d'enregistrement décideraient à leur gré des capacités électorales et du droit de chaque citoyen à l'inscription.

Par cette disposition du troisième bill, le Congrès a abdiqué son pouvoir; et entre les mains de qui le remet-il? entre les mains d'employés subalternes, créatures d'une autorité militaire subalterne elle-même. Ce sont, par conséquent, des employés non élus, des employés appartenant à un ordre inférieur de fonctions civiles, qui vont décider du sort de la reconstruction, et devant les décisions de ces commis érigés subitement en législateurs et en maîtres, le Congrès s'inclinera lui-même. Peut-on être plus petit?

Et l'on s'étonne, après cela, que le président Johnson invoque les mêmes arguments et reproduise les mêmes sentences! Est-ce sa faute si la matière qu'on lui fournit contient toujours les mêmes contradictions, les mêmes confusions et la même impuissance? Nous croyons néanmoins que, pour cette fois, la logique du Président est irrésistible. Par le seul extrait que le télégraphe nous a donné du message on en peut juger du haut mérite de son message. On ne pouvait faire ressortir d'une manière plus lucide l'incohérence d'idées et l'impuissance de création qui caractérisent les dernières délibérations du Congrès. Le président Johnson a fait valoir des arguments si serrés et d'une force telle qu'il est impossible de ne pas s'y soumettre. Ces arguments sont les coups de marteau qui sappent d'avance un édifice sans fondement moral. Comment, en effet, admettre la nullité des Etats et la validité de leurs lois? Comment admettre cette substitution d'officiers de passage, obligés néanmoins à se conformer aux règles prescrites par la constitution des Etats? Pourquoi ce changement? Où en est la raison?

Pourquoi aussi annuler la présidence au profit d'un dictateur militaire? Où en était la nécessité? Le Congrès ne s'est-il pas jeté inutilement dans la voie des expédients à l'usage de la tyrannie?

Quelques gens, mal avisés, pensaient que, par dignité, le Président devait donner sa démission et abandonner la place. Ces gens-là reviendront de cette opinion étourdiment conçue. Si le Président eut quitté sa place, nous n'aurions pas le Message d'aujourd'hui, qui aura, nous n'en doutons pas, un immense retentissement. Le Président seul, à raison de sa position, pouvait donner de l'importance à un semblable papier d'Etat, et ce papier aura ses conséquences. Une censure aussi claire, aussi énergique, aussi fondée, ne saurait rester sans effet sur l'esprit du peuple du Nord qui se flatte encore d'être un peuple libre. Que M. Johnson garde donc sa place où les évènements l'ont porté. Qu'il y reste jusqu'à la fin de son terme. Il n'est pas un homme sensé aux Etats Unis qui ne le préfère à M. Wade, le vieux radoteur jacobin et le brutal partisan de la loi agraire.

Un régime de Cosaques. — Nous venons de lire une correspondance fort singulière échangée entre le général Bragg, actuellement surintendant de la Compagnie des Waterworks, et M. Baker, actuellement commissaire des rues de la Nouvelle-Orléans. Le général se plaint de la quantité énorme d'eau dépensée par le commissaire aux dépens des habitants qui en manquent pendant plusieurs heures de la journée, et pour montrer que sa plainte est fondée, le général Bragg pose des chiffres qui prouvent que pour 7,500 souscripteurs, la Compagnie fournit un tiers de plus d'eau qu'il n'en est délivré à la ville de Cincinnati pour un nombre double. Autrement dit, 7,500 souscripteurs reçoivent ici 7,500,000 gallons d'eau, tandis qu'à Cincinnati, 15,000 souscripteurs ne reçoivent que 5,000,000 de gallons et sont satisfaits. Le général annonce donc que, d'après l'ordre du président de la Compagnie, il se verra forcé de mettre en vigueur la section 38 de l'acte de 1833, ou de la charte accordée à la Compagnie, section par laquelle les hydrants de la Compagnie resteront sous le contrôle exclusif de la banque du Commerce. En conséquence, le général Bragg prévient le commissaire des rues qu'il enverra un officier de la Compagnie pour ouvrir et fermer les hydrants quand il demandera de l'eau pour le service public.

A cette lettre qui a un fondement solide, ce nous semble, dans le rapprochement des chiffres relatifs à la quantité d'eau fournie à deux grandes villes, M. W. Baker répond qu'il n'a pas encore assez d'eau, que lui seul est juge de la quantité d'eau qu'il lui faut, qu'il en prendra tant qu'il en aura besoin, qu'il fera ouvrir les hydrants quand cela lui plaira et qu'il ne faut pas que la Compagnie s'avise d'envoyer des officiers pour fermer les hydrants attendu que ces officiers seraient sujets aux ordres de ses assistants-députés et commis. En conséquence s'il plaît à M. Baker de laisser les hydrants ouverts jour et nuit parce que les habitants en auraient besoin d'eau nuit et jour, les habitants n'en auraient plus. Notons en passant, que les rues ne sont pas plus propres qu'elles ne l'étaient sous les prédécesseurs de M. Baker.

Voilà un joli régime. Ce n'est plus la volonté d'un seul qui nous gouverne, comme le disait le général Sheridan dans sa lettre au général Grant, mais bien la volonté de tous les employés, ses créatures, ce qui est bien différent. Le général Sheridan aurait créé l'anarchie en cherchant à faire de l'ordre? — La correspondance, dont il est question ci dessus, a été soumise par le général Bragg, au maire de la Nlle Orléans.

Banqueroute.—On trouvera dans notre partie anglaise la liste des personnes dont les noms ont été enregistrés sur le rôle des faillites dans cet Etat, sous les clauses de la dernière loi.

On y trouvera également le rapport des encanteurs de la Nouvelle Orléans à l'Auditeur de l'Etat, sur les ventes faites par eux pendant le trimestre du 1er avril au 1er juillet de cette année, ainsi qu'une liste des immeubles vendus par M. G. de Feriet, pendant la semaine finissant le 20 juillet.

NOUVELLES MARITIMES.

New York, 14 juillet—Arrivé de Galveston, steamships Mariposa et Geo. Cromwell; steamer Wilmington, de Tampa Bay, via Key West.

Amers de Quinquina—Les personnes qui souffrent de la fièvre en frisson devraient faire usage du grand préservatif les "amers de quinquina." C'est un remède certain, si elles voulaient seulement le mettre à l'essai. A vendre chez tous les droguistes.

Galerie Photographique d'Anderson.—La réputation de cette galerie photographique se maintient toujours, grâce à l'habileté des opérateurs et au soin avec lequel M. Anderson suit les progrès de l'art photographique. Aussi avons-nous rarement vu de succès plus constants que ceux qu'il obtient.

Attaches en Fer pour le Coton. — Les attaches en fer ont détrôné les cordes d'emballage. Quand il s'agit de lier les balles de coton, chacun reconnaît la supériorité des cercles de fer. Mais à l'invention primitive il a fallu apporter des modifications pour faciliter la fermeture et l'ouverture de l'attache. C'est ce problème que parait avoir résolu le *Fassman Diamond Tie*, le *Button Tie* et l'*Alligator Tie*. On verra dans l'annonce de MM. Chambers et Latting, agents pour la vente de ces attaches, les avantages qu'elles offrent.

Graine de Navets.—M. Hafner, 105, rue St Charles, vient de recevoir par le dernier steamer un assortiment de graines de navets des meilleures variétés, qu'il vendra en lots à la convenance des acheteurs. Voir son annonce.

Habits au rabais—Il est peu de magasins où l'on vende les habits et le linge fait à aussi bon marché qu'aux Nos 31 et 33 rue du Camp, où MM. Garthwaite, Lewis et Stuart ont étalé pour l'été les articles les plus élégants, les plus variés et les plus riches. Nous engageons les personnes qui ont besoin de vêtements à se transporter à l'adresse que nous indiquons si elles veulent profiter de la bonne occasion qui leur est offerte.

SOUSCRIPTION

Au profit des Soldats de l'armée impériale mexicaine.

E. M.	$1 00
M. J.	1 00
L. M.	1 00
Joseph Llulla	40 00
L'Abeille	10 00

Nous empruntons les correspondances qui suivent à l'*Indépendance belge* du 1er juillet:

Paris, 29 juin.

C'est aujourd'hui que commence la discussion du budget. Cette occasion excite toujours une vive émotion dans le monde politique et l'attire en grand nombre à la Chambre. Aussi les tribunes publiques regorgent-elles de femmes élégantes, de curieux et d'hommes d'Etat vieillis sous le harnais. Parmi eux on distingue le duc d'Aoste, M. de Laguéronnière, M. Capefigue, l'ex-président d'Haïti (M. Geffrard), une charmante personne qu'on m'affirme être Mme Ratazzi, puis Marcello, (une grande artiste), etc.

M. Jules Favre, qu'on avait dit si malade, est à son banc, et parait jouir d'une excellente santé. L'illustre orateur a modifié sa chevelure, jadis abondante. Cette modification lui ôte bien quelque chose de sa puissante apparence, mais elle donne à sa physionomie un aspect plus jeune et plus sévère. La maladie momentanée de M. Jules Favre lui a fait pour ainsi dire du bien.

En le condamnant à un repos momentané qu'il n'aurait probablement jamais pris sans elle et à moins d'y être forcé, elle lui a rendu le teint plus clair, l'œil plus vif encore que par le passé et le sourire meilleur. Tel est mon diagnostic. Je souhaite, pour l'éloquence parlementaire, qu'il ait pour conséquence le raffermissement complet de la santé du nouvel académicien, et qu'—l'Académie le rende véritablement immortel,—(du moins pour longtemps)—comme il convient à tout bon académicien.

Le premier orateur entendu a été M. Latour Dumoulin, qui a prononcé un discours très étendu et dans lequel il y a beaucoup d'aperçus, les uns fort ingénieux, les autres plus ou moins contestables. L'orateur a vivement attaqué le ministère, qu'il ne trouve pas assez libéral, et lui demande pourquoi, selon lui, le gouvernement s'est déclaré hostile à ceux des membres de la Chambre qui ont les premiers marché dans les idées développées par la lettre du 19 janvier?

M. Haentjens a appelé ensuite l'attention du Corps Législatif sur les réformes économiques, qui doivent toujours marcher parallèlement avec les réformes politiques.

Après lui M. Garnier-Pagès a examiné le budget actuel et a essayé de démontrer que nous resterions dans un déficit qui ne tarderait pas à devenir actuel et certain. Son discours a été très écouté; car l'orateur a parlé contre la guerre et l'on s'est convaincu qu'en Allemagne il serait reçu ce nous ne pas ambitieux d'usage de paix. On s'est ensuite séparé jusqu'à mardi.

La Chambre a reçu ce matin, à domicile, les deux rapports de M. Du Miral sur le projet de loi relatif aux nouveaux crédits extraordinaires de l'exercice 1867 et sur le projet de loi portant fixation des budgets ordinaire et extraordinaire des dépenses et recettes de 1868. L'un de ces rapports a donné lieu à un joli mot. Il se terminait par une phrase un peu guerrière. La commission n'en voulait pas; mais M. Du Miral résistait et demandait grâce pour sa phrase finale en disant: "Pourquoi couper ainsi la queue de mon rapport? — C'est, aurait repris le président de la commission, "parce que nous n'aimons pas les *queues en trompette*."

Un amendement d'un de ces rapports nous fait présager un discours prochain de M. Berryer. C'est celui-ci:

"A l'article 10 du projet, ajouter aux voies et moyens supplémentaires:

"La somme de 28,569,700 francs due par MM. Pinart et consorts, aux termes du traité du 28 septembre 1865."

La commission s'est bornée à ajouter à cette proposition ces mots: "Nous ne l'avons pas accueillie, parce que la ressource qu'il propose n'est à aucun degré disponible, et qu'elle serait, au contraire, essentiellement contestable et litigieuse."

Divers autres amendements, demandant des augmentations pour élever d'une classe plusieurs tribunaux, et pour donner un traitement supérieur aux professeurs des facultés gouvernementales, ont été rejetés, momentanément du moins. En effet, la commission s'exprime ainsi:

"La certitude que les réclamations dont nos honorables collègues se sont faits les organes aussi habiles que dévoués seront examinées avec bienveillance dans un délai rapproché, doit, quant à présent, leur suffire, et l'équilibre des budgets ne permet pas d'ailleurs de leur donner une satisfaction plus immédiate." Soit, mais j'espère pour nos juges et nos professeurs qu'elle ne leur manquera pas.

Le second rapport est peut être plus curieux, car il nous donne la décomposition des 158 millions de crédits supplémentaires présentés récemment à la Chambre. Voici ce détail:

A l'habillement et au campement. fr.	30,630,000
Aux transports généraux, autres que ceux du Mexique, pour voitures de cantines et d'ambulances	3,000,000
A la remonte générale pour achat 30,000 chevaux d'officiers et de troupes	24,500,000
Au harnachement de ces chevaux	1,988,300
A la transformation de l'armement.	26,200,000
Aux établissements du génie pour la mise en état des places de la frontière du Nord et du Nord-Est.	6,000,000
Fr.	92,318,300

Sur les 38,286,848 francs que reçoit le département de la marine, 23,346,000 francs profitent aux approvisionnements généraux de la flotte et au développement de nos constructions navales, dans les proportions suivantes:

Achat de matières premières...fr.	2,000,000
Achat d'objets confectionnés	950,000
Charbon pour la navigation	1,750,000
Construction de bâtiments dans les chantiers particuliers	4,616,000
Achat de deux bâtiments blindés en Amérique, l'*Onondaga* et le *Dunderberg*	14,000,000
Total égal.......fr.	23,316,000

Le matériel militaire pour la guerre ou pour la marine se trouve ainsi augmenté d'un chiffre total de fr. 115,634,300 Pour couvrir tout cela, quelques membres de la commission avaient pensé à un emprunt, mais la majorité ne s'est pas rangée à ce sentiment. Elle a considéré que la situation actuelle de la dette flottante, l'abondance, le bon marché des capitaux qui se versent au trésor ou s'offrent à lui, l'ensemble de notre situation financière et politique permettaient d'adopter sans inconvénient la combinaison provisoire proposée par le gouvernement, qui, sans rien préjuger et sans rien compromettre, laisse espérer qu'on parviendra à éviter la nécessité d'ouvrir à nouveau le grand livre de la dette; elle n'a vu aucune utilité pratique au remaniement du budget rectificatif tel qu'il a été d'abord arrêté, et elle n'a pas moins trouvé de garanties contre l'éventualité d'un découvert dans le système du projet, puis qu'il sera possible d'y faire face, lorsque les ressources définitives seront proposées.

Ce rapport sera discuté au premier jour

Correspondance financière de l'Indépendance.

Paris, 29 juin.

La présentation du projet de loi proposant d'élever de 150 à 250 millions l'émission des bons du trésor pour 1867, afin de pourvoir aux 158 millions de dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine, a été assez froidement accueillie dans le monde des affaires et a pesé, pendant tout le courant de cette semaine, sur l'activité des transactions financières. On savait que des dépenses considérables avaient été faites aussi bien pour combler les vides opérés dans nos arsenaux par les exigences de la campagne du Mexique, que pour se préparer aux éventualités qui pourraient surgir de la question du Luxembourg. On s'attendait donc à une proposition du gouvernement pour faire face à cette inévitable nécessité; mais ce qu'on a surpris désagréablement l'opinion, c'est de voir une dépense provisoire se produire au lieu d'une combinaison définitive consolidant le découvert.

On croit que la maison Rothschild, associée à quelques banquiers français, prendra part à la grande combinaison, à laquelle ont déjà adhéré les maisons Baring de Londres, et Hope d'Amsterdam, pour acquérir du gouvernement russe la ligne du chemin de fer de Saint Pétersbourg à Moscou. On parle d'un projet d'émission d'obligations relatives à cette affaire, dont les intérêts seraient garantis par le gouvernement russe.

Le bilan de la Banque de France continue à accentuer toutes les semaines d'avantage dans le sens de l'immobilité et de l'abstention des capitaux. Dans le dernier document publié par notre premier établissement de crédit, on peut encore constater une nouvelle augmentation de l'encaisse, qui s'élève à 861 millions, soit 13 millions d'augmentation sur le chiffre publié il y a huit jours. Le portefeuille n'a subi qu'une légère diminution. Il n'est plus que de 476 millions. Les comptes courants des particuliers se sont accrus de 12 millions environ. Il est donc bien établi que jusqu'à présent les visites des souverains et le concours de nombreux étrangers vers Paris et le succès forain de l'exposition universelle n'ont pas encore exercé l'influence favorable qu'on avait lieu d'en attendre sur le mouvement commercial et industriel. Nous apprenons avec peu quelle est le degré de fécondité et de richesse que les fêtes et les réjouissances publiques sont de nature à improviser au sein d'une grande nation.

La rente est tombée de 69.57 à 69.17, soit en baisse de 40 cent., par suite du projet de loi recourant à la dette flottante de préférence à la dette consolidée.

Le Mobilier ne se relève pas. Il n'est encore déprécié de 10 fr., de 385 à 385. L'Immobilière, de 195, est descendue à 185, soit une baisse de 20 fr. en huit jours.

L'Italien, de 52.75, ne s'est affaissé que de 50 c., à 52.25. On s'attend à une forte baisse après le détachement du coupon; car on ne comprend plus rien ici aux tendances financières qui paraissent prévaloir au sein du Parlement de Florence.

(Correspondance Italienne.)

Rome, 19 juin.

Le Pape a été un peu souffrant ces jours derniers. Il a eu des vomissements. Aussitôt grande alarme; vous savez quelles questions s'agitent à propos du pontificat prolongé de Pie IX. Je vous en ai dit quelque chose. "Il fera les vingt-cinq années de pontificat et mourra dans la chaire de Saint-Pierre, disent les uns — Il ne les fera pas, disent les autres. S'il les faisait il serait le dernier pape, et il ne doit pas être le dernier pape!" Quoi qu'il en soit, lorsque les vomissements l'ont pris tous les familiers du Vatican avaient un air consterné impossible à décrire, et se regardaient entre eux, comme jadis les augures, mais comme des augures sérieux qui croiraient aux-mêmes. Ce que voyant, le bon Pie IX leur dit: "Ne craignez rien, mes enfants, ce ne sera pas pour aujourd'hui; je ne mourrai pas avant d'avoir fait les canonisations et le centenaire, mais après j'aurai fait mon œuvre et Dieu me rappellera."

L'agitation et les craintes sont très grandes; c'est toujours de Garibaldi que l'on a peur. Je crois que ce sera encore beaucoup de bruit pour rien; quoi qu'il en soit, on dit que dans les environs de la basilique de St-Pierre les révolutionnaires ont préparé des bombes qui éclateront au moment de la procession du *Corpus Domini*; et le gouvernement, toujours plus alarmé que quiconque, a fait une inspection rigoureuse autour du château Saint Ange pour rechercher si la forteresse n'aurait pas été minée.

Les soldats de la légion d'Antibes désertent en masse; pour peu que cela continue, le colonel d'Alby ne commandera plus que quatre hommes et un caporal.

A propos et le traité de commerce! On le croit fait, à Paris et à Bruxelles, peut être. Il n'eu est rien! Les choses ne vont pas comme cela ici. Au moment où l'on était d'accord—et non sans peine, mon Dieu! — le ministre des finances et la secrétaire d'Etat, étonnés sans doute de la vélocité extraordinaire avec laquelle les choses avaient marché et craignant que l'œuvre ne fût pas suffisamment mûrie, l'ont déférée à l'examen de la consulte des finances qui le gardera indéfiniment. Les agents français ont été plus heureux avec la convention littéraire qui sera signée ces jours-ci, assure-t-on, et dont les ratifications seront échangées à Paris dans un délai de deux mois au plus.

Mais, me direz vous peut-être, la convention littéraire avec Rome est-elle de bien haute importance, et la ville des papes *consomme-t-elle* beaucoup de livres français? Ah! plus qu'on ne croit. J'ai vu, par exemple, à l'étalage dans la boutique d'un libraire bien connu, sur le Corso, plusieurs livres français très imprévus: entre autres les *Nouvelles italiennes*, de Stendhall, qui contiennent, comme vous savez, *l'abbesse de Castro* et *San Francesco à Ripa*. Quand je vois d'autre part les livres qu'on met à l'index, je n'y comprends plus rien du tout.

L'affaire des rentes romaines ne va pas plus vite que les autres. MM. les commissaires français italiens s'escriment à qui mieux infructueusement.

Je ne voulais plus vous parler du brigandage, car ce sont des redites continuelles; mais le moyen de passer sous silence cette nouvelle toute fraîche, et si caractéristique qu'elle peut se passer de commentaires. Andreozzi et son frère viennent de se constituer prisonniers à la délégation de Frosinone.—Bravo! Mgr Pericoli!—aux conditions suivantes, *acceptées par le gouvernement*:

1o Qu'ils ne seraient pas mis en prison;

2o Qu'ils auraient le commandement de deux détachements de troupes de ligne!

Arrêtons-nous ici. Eh bien, voilà qui rétablira l'équilibre de l'armée pontificale compromis par les déserteurs de la légion d'Antibes.

Rome, 21 juin.

Je vous disais, il y a un an: Rome ressemble à une ville prise d'assaut par les barbares; Il y a six mois, elle était la proie des zouaves de Pape; aujourd'hui, c'est une Babel envahie par les catholiques de tous les pays. Le sort de cette malheureuse ville est d'être sans cesse livrée à des étrangers, qui en sont venus à ce point de revendiquer cette occupation comme un droit. Sa célébrité même fait son malheur.

Une multitude de prêtres, aussi nombreux que les sauterelles de l'Algérie, s'est abattue sur la ville éternelle. Les chemins de fer ne peuvent plus suffire à les transporter. On fait des convois de soixante wagons, qui arrivent avec plusieurs heures de retard, et on en laisse encore à toutes les stations. Parmi ces prêtres de toutes les nations, ceux de France forment la grande majorité. Il est difficile de se représenter qu'en l'absence de tant de pasteurs le troupeau du Seigneur ne soit pas un peu négligé. Mais qu'importent les intérêts de la religion, pourvu qu'une grande démonstration politique ait lieu.

Sauf la diversité des chapeaux, dans la forme desquels la fantaisie tend à se substituer à la règle, tous ces prêtres se ressemblent par le costume; mais ils diffèrent par le caractère. Les Espagnols sont les plus fanatiques; les Français sont un peu exaltés; les Italiens sont les plus modérés. Le nouveau régime de liberté ne leur déplait point: ils voient avec assez d'indifférence le projet de loi qui menace des biens dont ils ne jouissent point et qui ne profitent qu'à des personnages moins utiles qu'eux. Généralement, il n'y a que le haut clergé qui soit réactionnaire en Italie; les prêtres sont libéraux et ils ne sont pas fâchés de voir humilier l'orgueil de leurs supérieurs. S'il doit y avoir à Rome, comme on l'assure, une grande manifestation politique, dirigée, dit on, par un prélat académicien français, soyez assuré que les prêtres italiens n'y prendront aucune part. Il est vrai que cette manifestation ne pourrait émaner que de l'épiscopat, réuni ou non en concile.

Les évêques sont déjà arrivés, dit on, au nombre de plus de trois cents. Je ne serais point surpris qu'on parvint à réunir le nombre de 400 annoncés. Si on y arrive, ou même si on s'en approche, le double but que l'on se propose sera obtenu: réunir une assemblée imposante de l'épiscopat, dont on obtiendra toutes les déclarations qu'on voudra et recueillir beaucoup d'argent. Ce dernier résultat est le plus intéressant pour le présent; l'autre est le plus important pour l'avenir.

Il parait, du reste, que la recette sera bonne, meilleure même qu'on n'osait l'espérer. On cite un évêque espagnol qui a apporté la grosse somme de 200 mille francs. Celui-là a des chances pour obtenir le prix, qui ne peut être que le chapeau de cardinal. Eh quoi! direz-vous, il y a donc encore des gens riches en Espagne? Entendons-nous: il est vrai que le gouvernement et les particuliers sont dans la misère, mais cela est ainsi parce que les couvents, les congrégations et les sacristies ont accaparé toutes les richesses et que ce sont ces établissements qui nourrissent le peuple, afin de les fanatiser plus à leur aise.

Hier a eu lieu la grande procession de la Fête Dieu, selon l'usage traditionnel et dans la forme accoutumée. Je ne reviens pas sur une description que je crois vous avoir précédemment faite; je me réserve pour les prochaines solennités qui sont infiniment moins connues. Je dirai seulement que les prêtres étrangers ne faisaient point partie de la procession où il n'y avait point place pour eux, et cela est fort heureux, car à moins de la faire défiler au pas accéléré, ce qui n'est point dans les habitudes du clergé, elle aurait duré toute la journée, et cela aurait été trop fatigant pour le Pape, qui éprouve, dit on, un malaise semblable au mal de mer quand il se sent porté sur son grand palanquin.

Les prêtres nomades se sont donc contentés de se ranger en double ou triple haie sur le passage de la procession, et ils ont pu contempler la face du Saint Père, dont la vue leur arrache des larmes d'attendrissement; mais tous les évêques présents à Rome ont été admis dans le sacré cortège. Quelqu'un qui les a comptés m'assure qu'ils étaient au nombre de 284. C'est sans doute à ce concours extraordinaire qu'il faut attribuer un peu de confusion, de longues lacunes, de fréquents arrêts et une grande lenteur dans la marche. La procession, qui a débouché à 8 heures et demie du matin d'un côté de la colonnade de Saint Pierre, n'était pas encore entièrement entrée dans la Basilique à onze heures. Cette lenteur a permis à la foule d'admirer dans tous leurs détails les riches ornements des évêques orientaux, dont le succès va toujours croissant et qui ont été les héros populaires de la fête.

Je juge superflu de vous parler de la santé du Pape. Sa présence à la procession prouve suffisamment qu'il est complètement rétabli de son indisposition passagère; elle n'a laissé sur ses augustes traits qu'une légère pâleur qui en augmente la placidité. C'est aujourd'hui que le vénérable pontife célèbre le 22e anniversaire de son couronnement. Les Romains s'apprêtent à fêter cet heureux événement. Dès hier soir, quelques timides lampions ont fait preuve de zèle. Ce soir, ils seront plus nombreux. C'est par des illuminations que les libéraux romains évitent d'être mal notés à la paroisse et à la police, ce qui est la même chose.

Le journal clandestin *Roma del Romani* publie une déclaration du comité national romain. C'est une protestation énergique contre tout ce qui pourra se faire ou se dire ici, au mépris des droits des Romains et contre la prétention qu'on s'arroge de régler leur sort sans les consulter.

Correspondance Judiciaire.

Paris, 28 juin.

La cour impériale a rendu aujourd'hui arrêt sur un appel interjeté par M. Nouette Delorme, rédacteur du *Journal des travaux publics*, et de M. de Chabaud, rédacteur du *Conseiller*, condamnés tous deux à 80,000 francs de dommages intérêts sur la demande de M. de Lesseps, directeur de la Compagnie de l'isthme de Suez.

M. Nouette-Delorme avait vivement attaqué l'entreprise du canal de Suez; il était même mis à la tête d'un comité d'actionnaires qui provoquait le changement d'administration et était d'avis de se refuser aux derniers versements. La question ne manquait pas d'importance: il s'agissait en quelque sorte du libre discussion en matière de finance. M. l'avocat général O de Vallée a vu dans les articles de M. Nouette-Delorme des manœuvres d'agioteurs cherchant à déterminer la baisse des actions et atteignant leur but. En pareil cas, la réparation pécuniaire, a-t-il dit, est insuffisante; il voudrait qu'on appliquât une peine corporelle, et, si la loi le permettait, il serait ainsi requis; mais en dehors de cette faculté, il estime qu'il faudrait une condamnation, si forte qu'elle soit, n'atteint pas peut être pas les profits que les spéculateurs peuvent en tirer.

Sur la fin de son réquisitoire, M. l'avocat général a cité avec un grand bonheur d'à propos l'histoire du canal du Languedoc, entreprise qui, elle aussi, avait été l'objet de bien des attaques, "et nous rendent et la de la Société [illegible] droits" ... et de la part des ignorants mais aussi de la part des jaloux qui enviaient le mérite et le bonheur de Riquet.

"Il en sera, a dit en terminant M. l'avocat général, du canal de Suez comme il en a été du canal du Languedoc, et il faut s'en réjouir au point de vue de l'intérêt du monde entier qui aura en attendant reconnaître son génie, et pour le plus grand de la France qui aura eu l'honneur d'attacher son nom à cette œuvre."

La cour, rectifiant le jugement en ce qui concerne M. Chabaud, condamné à 80,000 fr. de dommages intérêts, réduit le chiffre à 10,000 fr. Elle a maintenu la condamnation en 80,000 fr. par corps, contre M. Nouette-Delorme, en y ajoutant une somme de 20,000 fr. pour le préjudice par lui causé depuis la décision des premiers juges.

Voici le texte de la loi qui concède aux étrangers le droit de propriété immobilière dans l'empire ottoman:

RESCRIT IMPÉRIAL.

"Qu'il soit fait en conformité du contenu."

Le 7 Sepher 1284.

Dans le but de développer la prospérité du pays, de mettre fin aux difficultés, aux abus et aux incertitudes qui se produisent au sujet de l'exercice du droit de propriété par les étrangers dans l'empire ottoman et de compléter, au moyen d'une réglementation précise, les garanties dues aux intérêts financiers et à l'action administrative, les dispositions législatives suivantes ont été arrêtées sur l'ordre de S. M. I. le Sultan:

Art. 1er. Les étrangers sont admis, au même titre que les sujets ottomans et sans autre condition, à jouir du droit de propriété des immeubles urbains ou ruraux dans toute l'étendue de l'empire, à l'exception de la province de l'Hedjaz, en se soumettant aux lois et règlements qui régissent les sujets ottomans eux-mêmes, comme il est dit ci après.

Cette disposition ne concerne point les sujets ottomans de naissance qui ont changé de nationalité, lesquels seront régis en cette matière par une loi spéciale.

Art. 2. Les étrangers, propriétaires d'immeubles urbains ou ruraux, sont, en conséquence, assimilés aux sujets ottomans, en tout ce qui concerne leurs biens immeubles.

Cette assimilation a pour effet légal:

1o De les obliger à se conformer à toutes les lois et à tous les règlements de police ou municipaux qui régissent dans le présent et pourront régir dans l'avenir la jouissance, la transmission, l'aliénation et l'hypothèque des propriétés foncières;

2o D'acquitter toutes les charges et contributions, sous quelque forme et sous quelque dénomination que ce soit, frappant ou pouvant frapper par la suite les immeubles urbains ou ruraux;

3o De les rendre directement justiciables des tribunaux civils ottomans, pour toutes les questions relatives à la propriété foncière, et pour toutes actions réelles, tant comme demandeurs que comme défendeurs, même lorsque l'une et l'autre partie sont sujets étrangers; le tout au même titre, dans les mêmes conditions et dans les mêmes formes que les propriétaires ottomans, et sans qu'ils puissent en cette matière se prévaloir de leur nationalité personnelle; mais sous la réserve des immunités attachées à leur personne et à leurs biens meubles, aux termes des traités.

Art. 3. En cas de faillite d'un étranger propriétaire d'immeubles, les syndics de sa faillite se pourvoiront devant l'autorité et les tribunaux civils ottomans pour requérir la vente des immeubles possédés par le failli et qui, par leur nature et suivant la loi, répondent des dettes du propriétaire.

Il en sera de même lorsqu'un étranger aura obtenu contre un autre étranger, propriétaire d'immeubles, un jugement de condamnation devant les tribunaux étrangers.

Pour l'exécution de ce jugement sur les biens immeubles de son débiteur, il s'adressera à l'autorité ottomane compétente afin d'obtenir la vente de ceux de ces immeubles qui répondent des dettes du propriétaire; et ce jugement ne sera exécuté par les autorités et tribunaux ottomans qu'après qu'il aura été constaté que les immeubles dont on requiert la vente appartiennent réellement à la catégorie de ceux qui peuvent être vendus pour payer la dette.

Art. 4.—Le sujet étranger a la faculté de disposer par donation ou par testament de ceux de ses biens immeubles dont la disposition sous cette forme est permise par la loi.

Quant aux immeubles dont il n'aura pas disposé ou dont la loi ne lui permet pas de disposer par donation ou testament, la succession en sera réglée conformément à la loi ottomane.

Art. 5. Tout sujet étranger jouira du bénéfice de la présente loi, dès que la puissance de laquelle il relève aura adhéré aux arrangements proposés par la Sublime Porte pour l'exercice du droit de propriété.

Constantinople, le 18 juin 1867.

LE TRAITRE LOPEZ.

On lit dans la *France*:

"Le colonel Lopez, officier de fortune, qui a livré Queretaro, n'a aucun lien de parenté avec Mme la maréchale Bazaine, dont la famille a donné deux présidents à la république. Le colonel Lopez avait été décoré de la Légion d'Honneur par le maréchal Forey, après la bataille de San Lorenzo, et comblé de bienfaits par l'empereur Maximilien; rien ne pouvait faire prévoir sa défection."

—La fête que les dames de la Halle veulent offrir au prince impérial, sera, dit l'*Epoque*, l'occasion d'une décoration des plus originales. Les grandes rues du pavillon central des Halles seront transformées en salons-promenades. Au centre, un orchestre où les cuivres de Sax joueront un grand rôle, répandra dans ses voûtes sonores des torrents de mélodie. Chaque salon promenade rappellera dans sa décoration les grandes divisions du marché. Il y aura le salon des légumes et des fleurs, le salon des poissonnières, etc., etc. On parle d'une pyramide de légumes qui sera d'un effet très pittoresque.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—20 juillet.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	81 degrés
Midi	88 "
3 heures P. M.	91½ "
6 heures P. M.	90 "

Tentative d'outrage—Un individu nommé C. W. Fokie a été arrêté hier soir, sous la prévention d'avoir voulu commettre un outrage sur la personne d'une petite fille âgée de 8 ans.

Accident fatal—Hier soir, vers 4 heures et demie, un nommé John Hoffman est tombé accidentellement sous la roue du dray chargé qu'il conduisait, et est mort à l'instant. L'accident est arrivé au coin des rues Bayou et Claiborne.

Affaires de Cour.—Le Dr G. A. Rossy a comparu hier matin devant le recorder Letten, occupant la place du recorder Ahern, malade. Rossy est accusé d'avoir mis le feu à son dépôt de drogues, rue des Remparts, No 184. Le prévenu a été renvoyé en prison, où il restera jusqu'au 24 du courant, jour où il sera interrogé à la Cour.

Christophel, Salvator Rosa et Antonio Matranga, accusés d'avoir attaqué le commissaire Wells avec intention de le tuer, ont été renvoyés en prison, où ils attendront le résultat des blessures infligées.

Henry Cramer, John Hennessey et Alexander Jacob ont été arrêtés hier pour avoir, chacun séparément, assommé quelqu'un.

Plusieurs personnes ont été arrêtées pour vols accomplis avec des circonstances plus ou moins graves.

Un tiroir vidé.—Quelque voleur mal élevé, et de principe condamnable, et certainement privé de tout enseignement religieux, s'est introduit vendredi soir chez Mme Vve Kenney, au coin des rues Roman et Dumaine, et a pris dans un tiroir une somme de $25. Le vol est odieux en tout cas, mais voler à une veuve son dernier sou, c'est mériter la peine capitale.

Détournement de Whiskey. — S. Campbell et J. Crawford, tous deux nègres conducteurs de drays, ont été traduits devant la Première Cour de District, sur l'accusation de s'être approprié un baril de whiskey, qu'ils devaient transporter au steamer Alliance, amarré devant la rue Ste-Mary, le baril valait une centaine de piastres. Il est parti de l'entrepôt, mais il n'est pas arrivé à sa destination, et les deux nègres ne peuvent en rendre compte. Il faudra pourtant qu'ils le fassent le 23 du courant et d'ici là ils auront à déposer une caution de $250 chacun, si mieux ils n'aiment passer leur temps en prison.

Enfant mort de mauvais traitements — Une enquête a été faite hier sur le corps de Joseph Schwinegard, âgé de 2 ans, trouvé mort au coin des rues Washington et Dryades.

Verdict: Mort des suites d'une gastro-entérite causée, suivant le jury, par les mauvais traitements d'un nommé Bernard Hébé, le mari de la mère de l'enfant. Hébé n'est pas le père de l'enfant qui était né avant son mariage avec la mère. Cette dernière en avait informé Hébé avant de devenir sa femme. Elle a déclaré qu'Hébé battait le malheureux enfant qui eut vécu s'il eut été convenablement traité.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Toulon, le 27 juin:

"Après une campagne de quatre ans, pendant laquelle il a subi des épidémies, un raz de marée qui l'a mis à la côte et d'une remise à flot par un tour de force de sauvetage incroyable, de nombreux combats sur mer, des débarquements et attaques de vive force, enfin un séjour prolongé dans des parages insalubres, le transport à vapeur de 1,200 tonneaux et 100 chevaux, le *Rhin*, commandé par M. Collos, capitaine de frégate, a mouillé sur rade à cinq heures du matin, venant des côtes occidentales d'Amérique, avec 392 passagers militaires qui composaient les garnisons de Guaymas et de Mazatlan, ports mexicains de l'océan Pacifique.

"Le *Rhin* était parti de Toulon le 3 août 1863, sous le commandement de M. Collin, capitaine de frégate, mort à la peine dans l'exercice de ses fonctions.

"Ce transport a été provisoirement placé en quarantaine d'observation

(*Messager du Midi*.)

— Voici, lisons-nous dans le "Courrier de Lyon," les quelques extraits qui suivent d'une lettre écrite par un commandant transféré du bague de Toulon dans l'île de Nou (Calédonie):

"Le climat est très sain, où culture de mais et abondance qui sert à nous faire du pain, des choux, des carottes, des patates, des ignames, des haricots, et d'autres légumes dont les noms ne sont inconnus. Il vient beaucoup de fruits des colonies, tels que ananas, bananes, cocos, etc.; le blé n'y vient pas, ni les pommes de terre; mais on en apporte de France ou de Sydney par des navires marchands.

"Nous avons notre heure de travail par jour, on nous donne le café le matin, la soupe et du bœuf à midi, cinq fois par semaine, et les autres fois du lard salé; le soir, de la soupe aux légumes. Puis nous avons 25 centilitres de vin tous les jours, et les jours où l'on n'a pas de vin six centilitres de tafia avec six centilitres d'eau.

"La plupart des anciens condamnés se trouvent plus heureux que chez eux, et plusieurs demandent à se fixer dans la colonie, après l'expiration de leur peine."

Nous ajoutons d'autant plus de foi à cette dernière affirmation qu'il y a, soit dans notre ville, soit ailleurs, un grand nombre d'honnêtes familles qui ne jouissent pas de la moitié du bien-être assuré aux forçats de Cayenne ou de la Calédonie. Voyez-vous ça? Du café, de la soupe, du bœuf, du lard salé, des légumes, du vin, du tafia! c'est déjà bien beau, n'est ce pas? Cependant on a reconnu, l'an dernier, qu'il manquait quelque chose au bonheur de ces braves gens; plusieurs d'entre eux semblaient en proie à une noire mélancolie qui absorbait leur tendre cœur; on assure même qu'on les avait entendus soupirer fréquemment.

Aussitôt on envoya chez eux une cargaison de jolies femmes recrutées dans les prisons et les pénitenciers, et, lorsqu'un ancien assassin ou un ex voleur avec effraction est resté six mois sans briser la colonne vertébrale à un gardechiourme, on l'invite à faire son choix et on l'unit à la plus belle. Nous ignorons qui fait les frais de dragées et de repas de noces. Encore un petit effort, et la profession de forçat deviendra une profession libérale.

—Une représentation au bénéfice des Français nécessiteux résidant en Russie a été donnée dernièrement, par les artistes français engagés aux théâtres de Saint Pétersbourg. Cette bonne œuvre a produit une recette d'environ 100,000f

— On écrit de Dancé, le 25 juin, au *Courrier de Lyon*:

"Monsieur le rédacteur,

"Dimanche dernier, 23 juin, à deux heures après-midi, au troisième verset du premier psaume des vêpres, la foudre est tombée sur l'église de Dancé, alors pleine.

"Au bruit de l'explosion a succédé un silence de mort; puis un cri s'est fait entendre; cent autres ont été poussés en même temps. Le curé, qui croyait avoir reçu, à lui seul, toute la décharge électrique, ne se sentant pour le moment aucune douleur, quitta sa place, où l'enveloppait un nuage de poussière et de fumée, et de la table de communion il parla à ses paroissiens:

"Rassurez vous, leur dit-il, et gardez vos places; ce n'est rien... il n'y a point de mal."

"Il se trompait. Vingt-cinq à trente personnes étaient plus ou moins atteintes; quatre étaient emportées sans connaissance; M. Rajot, trésorier de la fabrique, était le plus maltraité de tous.

"Nous l'avons ramassé dans le banc des stalles, où il était roulé, pelotonné. En le soulevant nous vîmes ses deux grands yeux ouverts, mais ternes et voilés. Il ne donnait plus signe de vie, et c'est à tout hasard que j'étendis la main pour l'absoudre, il n'était cependant pas mort; nous espérons même le sauver. Sa veste brûlée, et il n'avait gardé de son pantalon que la ceinture. Le reste n'a pas été retrouvé; ses souliers lacérés, en pièces et ensanglantés, lui avaient été arrachés des pieds.

"L'ostensoir, que je venais d'exposer dans la niche, avait été emporté. Quand je le ... trou à terre, il était tout bossué, avec un gr... trou au bas; la sainte hostie n'était plus de... lunette; je la cherchai longtemps, je fin... la trouver sur l'autel, au milieu du corpor... une couche épaisse de gravier....

"Il ne restait plus qu'un chandelier sur les gradins; ça et là je relevai les autres, plus ou moins tordus. Les vases de fleurs étaient brisés et les bouquets brûlés.

"Trois ou quatre mètres de la boiserie du chœur avaient volé en éclats. Dans tous les coins de l'église j'ai ramassé des fragments par centaines, mais ils nous ont épargnés, comme les briques, qui s'arrêtaient à nos pieds.

"Aujourd'hui, c'est au dehors que l'aspect est le plus triste. La flèche de notre clocher est toute nue; ses ardoises se ramassent dans les champs voisins. Le clocher est lézardé en plusieurs endroits et on se demande s'il ne faudra pas le reconstruire en partie.

"C'est donc du clocher qu'est venue la foudre. Son entrée dans l'église par une fenêtre est facile à constater. Par où est-elle sortie? Probablement par les murs de la nef: sept à huit trous, qui attestent son passage et qui mettent les pierres à jour, nous permettent cette supposition.

"Agréez, etc. FOUGERAT, curé.

—M. Thiers attend pour prendre la parole au Corps législatif que le fracas des réceptions et des fêtes soit terminé. Le retentissement de son discours se perdrait dans ce *tutti* bruyant qui occupe à présent l'attention générale. L'habile orateur ménage ses effets; il ne prend la parole que quand il est sûr d'être entendu. Il ne veut en parlant d'aucun cas parler en pure perte qui est arrivé il y a juste un an, lorsque l'empereur est allé prononcer à Auxerre cette allocution qui a eu tant d'éclat, et qui a éteint le discours allumé deux jours auparavant par M. Thiers à la Chambre. Cette année, il n'en sera pas de même. Hier, l'empereur a fait sa harangue au Palais de l'Industrie. M. Thiers se ré serve la réplique.

—L'installation du sultan à l'Elysée est complète, mahométiquement parlant. L'ameublement du palais a dû être entièrement renouvelé et naturalisé ottoman.

Parmi les dispositions spéciales de ce mobilier, on cite un vaste appareil de lavabo destiné aux ablutions de Sa Hautesse. L'eau de ce lavabo sera entretenu par une fontaine jaillissante, qui puisera elle-même dans un réservoir des ondes du Nil. On sait que les ablutions du sultan doivent être faites dans des eaux consacrées, et c'est pour satisfaire à ce rituel de la toilette qu'un approvisionnement d'eau du Nil a été pris en Egypte et transporté à grands frais à Paris, à la résidence du sultan.

Une des autres particularités de la vie du sultan consiste également à n'être vu de personne quand il prend ses repas. On a fait disposer à l'Elysée, dans la salle à manger, une table semblable à celle qui sert au sultan à Constantinople, laquelle est ornée d'un moucharabi, espèce de paravent percé de mille trous, qui lui permettra de voir et de parler à ses convives sans être vu.

—Pendant le dîner qui a été donné à l'Hôtel-de-Ville jeudi soir en l'honneur du vice-roi d'Egypte, on a pu voir un moment les visages des Turcs s'allonger d'une façon démesurée.

C'est qu'ils venaient d'apercevoir parmi les mets servis sur la table un jambon d'York. Du jambon à des fils du prophète!

Le plat a même été présenté au vice-roi, qui a semblé ne pas le voir, mais cela ne fait rien, le porc a jeté un froid qui, d'ailleurs, n'a pas duré.

Le préfet a jeté au maître d'hôtel un de ses regards qui valent dire bien des choses. Pour le sultan, monsieur Haussman, veillez à ce qu'on ne serve pas de jambon chez vous.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Troubles dans le Texas.

Intimidation contre les employés de l'enregistrement.

Altercation au Sénat.

Ajournement du Congrès.

Le comité judiciaire.

Nouvelles d'Europe.

Préparatifs militaires en France.

Paris, 20—Napoléon continue à acheter des chevaux pour l'armée et les ateliers militaires sont surchargés de travaux.

Liverpool, midi, 20—Coton ferme, prix non changés. Vendu 15,000 balles. Céréales calmes. Mais 35s 9d.

Londres, 20 juillet—Les Tories à la chambre des Lords ont appuyé le bill de réforme. Le comte Grey s'y est opposé.

Galveston, 20—Le quartier général a reçu maints rapports sur les outrages commis dans la région de la Rivière Rouge. Les hommes de couleur n'osent pas accepter des nominations comme officiers d'enregistrement, étant menacés de mort s'ils acceptent. Le juge Latimer, texien notable, a résigné la nomination d'agent de Bureau, dans la crainte de perdre la vie. Le chef de bande est un nommé Guest. Les nègres fuyent dans les bois à son approche. Il a tiré sur une femme affranchie, lui a ouvert le ventre, en a tiré un enfant vivant et, dans un accès d'ivresse, a montré ce trophée dans une taverne.

L'église de couleur, à Sterling, comté de Robertson, a été attaquée et deux hommes et une femme ont été tués. Le capitaine Randall, agent de Bureau, a réuni une centaine d'affranchis et a arrêté deux des meneurs.

Vicksburg, 20—Descendant, le Grey Eagle, Henry Ames et le P. N. Strader. Le fleuve baisse.

Washington, 20—Il y a eu grande excitation à la Chambre aujourd'hui. Les partisans de la mise en accusation saisissant le moment où beaucoup de membres étaient absents, ont emporté leur point concernant les témoignages rapportés et imprimés; mais Wilson, président du comité judiciaire, a traîné l'affaire en longueur jusqu'au moment où l'orateur a laissé tomber son marteau pour l'ajournement, faisant échouer ainsi la tentative.

Sénat—Il y a eu sur l'ajournement une discussion irrégulière, où le Président a été dénoncé comme coutumace, et M. Chandler a dit qu'il y avait une sorte d'élément hybride au Sénat, appelé le républicanisme conservateur. Fessenden a pris la remarque de Chandler pour une personnalité et a dit qu'il n'avait qu'une seule chose à dire "Le sénateur du Michigan dit ce qui n'est pas vrai." Chandler opposa mépris à mépris et l'aimable colloque est interrompu par la motion de se retirer en séance exécutive.

Le Sénat adopte le rapport du comité de conférence et s'ajourne au 21 novembre.

Le président a nommé Horace Greeley à la mission d'Autriche, mais objection étant faite sur une règle du sénat quelles nominations ne peuvent être mises en discussion le jour où elles sont adressées, celle ci a été remise.

Le sénat n'a rien décidé sur la nomination de Caprons au commissariat de l'Agriculture.

John Netherland, du Texas, a été confirmé comme ministre en Bolivie. John McClernand comme ministre et Martin-Ottamburg comme secrétaire de la légation du Mexique ont été rejetés. Edmond Bellinger, a été confirmé comme directeur du bureau de poste à Gonzales, Texas, et le Dr Remley a été confirmé comme collecteur des douanes à Wilmington, Caroline du Nord

Les nominations suivantes ont été rejetées: Hugh T. Waddell, receveur des deniers publics à Natchitoches, Lne. Alexander S. Field, receveur des deniers publics à la Nouvelle-Orléans.

Auguste Bessel, médecin de New-York, certifie qu'il était à Elmira, le 14 avril, et qu'il y vu Surratt. Le témoin avait un procès contre la compagnie du chemin de fer de l'Erie. Il pensait que Surratt était un détective employé pour surveiller les témoins. Il le regarda avec attention et le sien ce fut suspendu. Le juré malade a été amené à la cour sur une civière. La cour a suspendu l'audience jusqu'à 6 heures et ensuite s'est ajournée à lundi.

Recettes du Revenu de l'Intérieur. $603,000.

Le général Howard a lancé un ordre concernant les employés. La préférence doit être donnée à ceux qui ont été loyaux et tout préféré avant le serment culrassé.

Chambre.—Une résolution ordonnant 3,500 exemplaires du rapport sur l'hydrographie du Mississippi est adoptée.

Le bill relatif à la Convention de Venezuela a passé.

Le bill indien voté au Sénat, a été amendé et a passé.

Le comité judiciaire est autorisé de mander les personnes et la remise de tous papiers, sur la question de savoir si le Kentucky, le Maryland et le Delaware ont des constitutions républicaines

La résolution ordonnant au sergent d'armes d'amener Lafayette C. Baker devant la barre de la Chambre—pour mépris, en refusant de paraître devant le comité judiciaire, a passé.

Une résolution ordonnant au comité judiciaire de rapporter les témoignages pris dans l'affaire de la mise en accusation a passé par 57 contre 43. Ce résultat a été applaudi par les partisans de la mesure.

Le comité de conférence a rapporté sur l'ajournement à dater de 4 heures au 21 novembre.—Le rapport est adopté par 61 contre 16.

New York, 20—Un navire autrichien qui est arrivé à Anvers a eu 17 morts pendant la traversée. Il a été envoyé à la Quarantaine.

New York, 20—Coton plus ferme. Vendu 2,900 balles à 26 1⁄2.

Mobile, 20—Vendu 100 balles de coton à 22. Reçu 17 balles.

Wilmington, 20 — Le nombre des orateurs du Nord augmente tous les jours. Une femme de couleur fera une lecture demain soir.

Savannah, 20—Coton actif. Bonne demande. Prix en hausse. Vendu 210 balles à 24 1⁄2 et 25.

Augusta, 20—Les détenteurs de coton demandent des prix trop hauts pour les acheteurs. Faible quantité vendue, à 24.

Louisville, 20—Vendu 180 boucauts de tabac, de 3 00 à 16 00. Farine négligée, Coton à 29.

Cincinnati, 20—Farine languissante et incertaine; en baisse de 50 à 100 cents. Coton plus ferme à 24. Porc actif à 23. Saindoux nominal de 12 à 12 1⁄4. Fromage plat à 12 et 12 1⁄4.

Richmond, 20—Les juges de la cour de Hustings se réuniront lundi, pour prendre en considération une lettre du général Schofield, envoyée au recorder aujourd'hui. L'affaire de Harvey est celle du professeur des affranchis, qui a été assailli par Hodge. Les autres affaires mentionnées sont celles de personnes accusées de faire jouer au faro. La lettre de Schofield dit:

"Il est représenté que les archives de la Cour de Hustings, pendant six mois, montrent que la plus grande pénalité imposée dans le cas le plus grave d'assaut et batterie a été de $150, tandis que dans les cas ordinaires la pénalité a été simplement nominale et s'est réduite au paiement des frais; que dans l'affaire de Hovey, pour assaut sur le frère de Hodge, la même Cour a jugé convenable d'ajouter à l'amende de $150 imposée par le juri, 30 jours de prison à la geole du comté, et que dans l'affaire de Wm Snelling, Wm A. Duke et autres ci-dessus référées, l'avocat public a eu la permission d'entrer un nolle prosequi, et les prisonniers ont été déchargés parce que les parties étaient nées au nord d'une ligne imaginaire. Le jugement de la Cour a été mis de côté parce qu'il a été soutenu que nos Cours étaient uniquement destinées maintenant à juger des confédérés.

L'action de la cour de Hustings dans ces trois affaires, semble demander une explication. L'état ci-dessus vous est en conséquence référé comme à un des juges de cette cour pour toute explication que vous pouvez désirer faire."

"Très respectueusement votre ob. serv."

New York, 20. Or ferme 139 1⁄4.

Washington, 20—Le comité judiciaire s'est réuni après l'ajournement et a fait rentrer les exemplaires des témoignages déjà donnés. Il a recommandé de nouveau le secret. Pendant l'excitation, il a transpiré sous une forme absolument authentique que le 9 février 1866 le président, le général Grant et le col. Hillger étaient parfaitement d'accord sur la politique du Sud.

New York, 20—L'état des banques accuse une augmentation de $1,000,000 dans les prêts, de $2,000,000 dans les dépôts, de $1,000,000 dans les *legal tenders* et d'une diminution de $1,000,000 dans les espèces.

Simon Wilkonski, emprisonné pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes, a représenté qu'il possédait une plantation en Louisiane et un fonds de marchandises à la Nlle Orléans, valant $190,000.

New York, 20—Reçu pendant la semaine 389 balles de Mobile; 1,100 de Galveston; 1,359 de Savannah; 794 de Charleston; de N. York 1,098; de Boston, Philadelphie et Baltimore, 184. Total: 5,779.

Dépêches d'hier après-midi.

Londres, 19—L'impératrice Eugénie visitera la reine Victoria à Windsor, lundi prochain.

Florence, 19—Garibaldi a annoncé à un grand meeting à Postoja, que le temps est venu de libérer Rome de la tyrannie papale et de rendre à cette ville son ancienne liberté.

Londres, 19, minuit—A la chambre des lords, ce soir, il a été demandé de la part du gouvernement, à la chambre, de s'abstenir, pour le moment, de toute expression d'opinion par résolution ou autrement, sur l'exécution de Maximilien.

Demain, vacances.

Un avis reçu ici de Florence dit qu'une rencontre a eu lieu entre les hommes de Garibaldi et les troupes italiennes.

Washington, 24—Un juré de Surratt avant été attaqué du choléra pendant l'audience, la Cour a suspendu la séance. Le gén. John A. McClernand, des Illinois, a été nommé à la mission du Mexique. Offenburg sera secrétaire de légation.

On dit que tous les membres du cabinet, excepté Stanton, approuvent le message du Président. Quelques passages auraient été enlevés après délibération du cabinet.

John S. Gossard, grand maître des maçons de la Pennsylvanie, est mort.

Le département des postes a ordonné que des contrats seraient passés pour le transport des malles de Brashear, Lne., par la Basse Sabine, Texas, Beaumont, Liberty, à Houston et retour, six fois la semaine, par bateaux à vapeur et chemins de fer; temps 24 heures; route 365 milles.

(Communiqué.)

UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Abeille*

On est dans l'habitude de faire usage dans la plupart des maisons de la Nouvelle-Orléans, de l'eau de pluie comme boisson.

Cette eau présente plusieurs inconvénients. Tombant presque toujours par des temps orageux, elle renferme une quantité notable d'azotate d'ammoniaque. Recueillie dans des tonneaux de bois, après avoir lavé les toits et les ardoises, elle entraîne avec elle (outre les sels qu'elle dissout, et dont quelques uns provenant des gouttières et conduits en zinc ou en plomb, ne sont pas inoffensifs) une foule de détritus qui facilitent sa corruption. Enfin il s'y développe plusieurs animaux dont deux sortes principalement appartenant l'une au genre arenicola (l'arena pluvialis) l'autre à la famille des nais (l'eunida rubra) atteignent une certaine grosseur, et deviennent au moins répugnantes si elles ne sont pas nuisibles à la santé.

L'eau du Mississipi serait donc de beaucoup préférable, recueillie surtout au dessus de la ville et des égoûts qui peuvent la corrompre. Malheureusement cette eau est toujours boueuse et par suite peu engageante.

Dans beaucoup de grandes villes où l'eau des fleuves est seule à peu près usitée comme boisson, des sociétés particulières s'occupent de la filtration et de la vente à domicile de ces eaux. Je vous citerai notamment les villes de Paris et de Nantes où les eaux de la Seine et de la Loire sont ainsi traitées et exploitées.

Une pareille industrie, tout en rendant un véritable service aux habitants de la Nouvelle-Orléans, sous le rapport de la salubrité, deviendrait, j'en suis persuadé aussi, une source de fortune pour ceux qui l'exerceraient.

Je livre cette idée, d'une exécution facile à l'appréciation de vos lecteurs. Je m'estimerais heureux, si son application pouvait séduire quelques personnes de cette ville.

Veuillez agréer, etc.

Dr J. V. DELAGRAVE,
124 rue St Philippe.

Nlle Orléans, 19 juillet 1867.

L'*Union*, qui ne parait pas avoir une foi robuste dans les connaissances ethnologiques de ses lecteurs, en supposant qu'ils ignorent l'existence des vakoutes, raconte le récit suivant:

"Les Yakoutes, qui habitent une contrée se perdant dans les glaces de l'océan Artique, ont expédié leurs produits à l'Exposition universelle. Leur collection de pelleteries, de costumes, d'outils de chasse, d'objets d'art, est fort considérable. Elle est due aux soins de M Gabriel Parloff, marchand sibérien, qui a consacré à cet effet la somme de 30,000 fr. Parmi les zibellines, il y en a qui, exposées en plein midi, lorsque les rayons du soleil ont atteint leur plus grande force, reflètent par leur éclat toutes les couleurs de l'arc en ciel. A côté des zibellines on voit des fourrures d'hermines plus blanches que la neige et des vêtements quadrillés en *bogroundouks*, petits animal très rare dont nous ignorons le vrai nom.

Les femmes yakoutes, qui ne suivent pas les menus de Mme la baronne de Spare, portent une une pelisse doublée d'écureuil, sarme de brocart et de peau de castor, avec des passementeries en argent, une paire de gants en peau de renard noir, et un chapeau formé de trois fourrures. Nos élégantes peuvent s'instruire en regardant ces modes hyperboréennes; mais nous craignons fort qu'elles ne soient pas tentées de les imiter.

Nos élégants, eux, n'imiteront guère non plus le costume des sorciers, riverains de la Téna, avec leurs symboles cabalistiques en fer, leur tambourin et leur bâton

L'une des parties les plus curieuses de l'exposition sibérienne est certainement celle qui a trait aux beaux arts. Son spécimen de sculpture sur ivoire de mammouth représente une forteresse datant de 1636. Une autre sculpture donne l'ensemble d'une fête, appelée Isech.

Lorsqu'un Yakoute veut ouvrir ses salons, il n'invite nominalement personne, mais il annonce seulement qu'il a l'intention de recevoir. Les indigènes arrivent au jour fixé, quelquefois au nombre de mille. Se présente qui veut! On danse, on saute, on lutte. Puis on mange et on boit du "beurre fondu", — ce qui est le régal suprême de ces peuplades, — ou du *koumys*, liqueur spiritueuse, que les amateurs boivent dans un grand cylindre en écorce de bouleau. Après avoir savouré du *koumys*, chaque convive se livre à une improvisation poétique. Généralement, la chasse est le sujet de ces chants. Après le régal, le public disparaît, sans même saluer les maîtres de la maison. L'artiste yakoute a reproduit assez grossièrement une de ces solennités barbares.

En fait d'objets venus de la Sibérie orientale, il faut citer une tente envoyée par le général Korsakoff. On assure qu'une famille de Boriatés doit venir habiter la tente en question, du mois de juillet jusqu'au mois de novembre. Les nobles représentants de la race asiatique ne sont pas encore signalés à l'horizon du Champ de Mars."

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 20 juillet.

Le marché a été calme. Il n'y a eu variations nulle part.—Le stock des différents articles est quelque peu faible, et comme ceux ci sont presque tous en demande, les détenteurs exigent des prix pleins.—Le coton s'est mieux écoulé; il s'en est vendu 1,000 balles à des prix irréguliers mais plus fermes. A la clôture, le marché était calme et tendait à devenir plus ferme. La hausse d'aujourd'hui est due aux nouvelles encourageantes de Liverpool.

La stagnation a été encore plus marquée dans le change étranger. L'or a ouvert nominalement à 139 3⁄4 contre 139 5⁄8 à New York, et, sans avoir beaucoup varié, a clos ferme à taux d'ouverture.—Les offres de comptant étaient excessivement rares et la plupart des acheteurs étant tenus à l'écart, il ne s'est vendu que $2,000 et $3,000 à 139 1⁄2. $3,000 et $1,500 à 139 3⁄4, $3,000 à 139 7⁄8 et $5,000 à 140.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent américain, celui-ci valait, sur les comptoirs, de 132 1⁄2 à 133. Une vente de $2,500 en piastres mexicaines a eu lieu à 143.

Il a régné moins d'animation dans le change étranger. Les offres—surtout celles des signatures favorites—étaient restreintes. On a vendu à des banques et à des banquiers 3,000 livres No 1 à 153 5⁄8, 3,000 livres à 152, 1,000 livres de première classe à 152 1⁄4 et 5,000 à vue à 152 3⁄4.—Dans le change sur France, 10,000 francs de banquier et 20,000 de banque à 3 65.—Le sterling peut être coté nominalement à 149 1⁄2 à 150 les traites commerciales, 151 à 152 1⁄2 le No 1 à première classe à 153 1⁄2 à 154 le change de banque, le change à 3 72 à 3 70 le commercial No 1 et 3 65 le change de banque.

Le change américain a montré des symptômes de faiblesse. Les banques ont tiré sur New York à 1⁄2 à 5⁄8 de prime—le plus souvent à 5⁄8. La demande a été modérée—il y avait fort peu de change commercial; on en a vendu pour $6,000, $10,000 et $12,000 sur New York, à vue, à 3⁄8 de prime, $18,000 à 5⁄16, $20,000 au même taux et $15,000 sur Boston, à vue, à 1⁄4.—Les cours de change commercial à vue, étaient, à la clôture, de 1⁄4 à 3⁄8 de prime.

On a vendu 4 actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville à $217 et 10 dito, à l'encan, par MM Palfrey & Hill, au même taux. Ces messieurs ont vendu également le scrip suivant: Louisiana, $30 pour 1861, $200 pour 1862, $190 pour 1863, $190 pour 1865, $50 pour 1866 et $80 pour 1867 à 70 cents. Nouvelle Orléans, $20 pour 1863, $30 pour 1865 et $10 pour 1866 à 62 cents à la piastre

Un bon de la ville 6mis en faveur des chemins de fer s'est vendu à 77 et 2 ditto à 77 1⁄2. Les consolidés sont cotés à 86 à 88 et les émissions en faveur des chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons. Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 58 à 60; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 73; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72; les bons du chemin de fer des Opélousas, première hypothèque, à 51 à 55.

$5,000 en petits billets de la ville se sont vendus à 95 cents et $3,000 en gros billets à 88 1⁄2. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 41 à 43 et les billets de l'Etat à 78 à 80 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi soir, 20 juillet 1867.

Coton.—Le mouvement, aujourd'hui, s'est opéré avec assez d'activité, et bien que le marché n'ait en aucun instant cessé d'être pauvrement approvisionné et, en outre, quoique les vues des facteurs aient été de beaucoup renforcées par le ton favorable des nouvelles de Liverpool, les transactions ont cependant pu embrasser un montant de 1000 balles, neuf courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont indiqué nu redoublement de force, les hautes grades, vu leur grande rareté ayant commandé des chiffres disproportionnément élevés si on compare ces taux à ceux donnés pour les grades inférieurs. Quoi qu'il en soit, le marché a été incertain pendant toute la journée, ce qui fait qu'il nous a été impossible de donner des cotes définies.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	740	
précédemment	756063—756803	
Balles additionnelles, composées de coton avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	770126
		872208
Expédié aujourd'hui	7320	
précédemment	827455	
		834775
Stock en mains		37433

Tabac—La demande, aujourd'hui a été fort active, et les détenteurs s'étant montrés disposés à vendre, les affaires ont pu embrasser: 10 boucauts, écoulés à 3¼ c la livre, 50 boucauts de lugs à 5 cts, 8 boucauts à 10 cts, 7 boucauts à —, 2 boucauts à 10¾ cts et 45 boucauts à 12 c la livre. Le marché est ferme et nous continuons à coter:

Léger—Inférior lugs, 4 à 4½, good lugs 4¾ à 5, inférior à common leaf, 6 à 7¼, medium leaf 8 à 10¼, fair leaf 11—à 13, fine leaf 13¼ à 15¼, choice selections 16½ à 18½ cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4½ à 5, good lugs 5 1⁄2 à 6, in. à com. leaf 7 à 8¼, medium leaf, 9 à 11¼, fair, 12 à 13¼, fine 14¼ à 18—choice selections 18¼ à 21.

Fret—Le fret continue à être inactif. Les offres sont peu de chose et comme les navires en disponibilité sont fort peu nombreux, les taux suivans sont facilement obtenus: 1 c la livre de coton sur vapeurs pour New York et Boston et ¾ c pour Philadelphie, sur vapeurs pour New York et Boston 45 cts par sac de mais, 90 cts le baril de farine, $1 25 le baril de porc et $10 à 11 le boucaut de tabac. Sur vapeurs à Liverpool ¾ d la livre de coton et 50 s par boucaut de tabac; sur voiliers pour Liverpool 9⁄16 d la livre de coton et 42 s 6d le boucaut de tabac. Sur voiliers pour le Havre 1 1⁄2 c la livre de coton.

Sucre et melasse—Il n'y a pas eu de mouvement aujourd'hui, dans le sucre de la Louisiane sauf quelques petites ventes en détail. Le stock en mains est faible et la demande de l'article est modérée. Nous cotons: 13¼ c pour le fair, 14 1⁄2 cts pour le fully fair à prime, 15 c le strictement prime, 15¾ à 16—cts pour le jaune clarifié et 16¼ à 17 cts la livre de blanc. Il n'y a pas de mélasse de la Louisiane.—Le stock de sucre de Cube est faible mais la demande en est modérée. Les prix de la qualité continuent cependant à être fermes. Les dernières ventes ont eu lieu à 13 cts pour le No 12 et 14 cents la livre de fully fair à prime. La mélasse de Cuba abonde, mais l'article n'éprouve que peu ou point de demandes; les cotons au cent comme suit: 46 à 58 cts par gallon selon la force des lots. La mare prime de Porto Rico se vend en détail à 14 1⁄2 cts la livre.

Farine—Le stock de farine est faible, mais la demande, principalement de haute gra... des d'extra se fait sentir. Les autres qualités sont peu recherchées. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1818 barils dont 30 de superfine à $10 75, 250 de double extra à $11 62 1⁄2, 250 do, en lots à $11 75, 50 de choix à $18 50, 100 do à $18 25, 258, 100 do à $18, 173 do à $18 75, 125 do lots à $19, 10 do à $20 le baril, 100 do de superfine, 500 de double extra et 100 de choix à des conditions privées.

Mais—Le stock de mais est faible et la demande bonne à des prix pleins. Ventes, aujourd'hui, de 4000 sacs dont 1000 de jaune mélangé à $1 25, 100 de jaune prime à $1 20, 200 de blanc mélangé ordinaire à $1 40, 200 de blanc mélangé et 2500 de blanc à $1 45 le boisseau.

Avoine—Faible stock et ferme. Les transactions, aujourd'hui, n'ont eu lieu que pour le placement. Elles ont embrassé 300 sacs en petits lots à $1 05 le boisseau.

Son—Le marché est calme et les prix tombent. Ventes, aujourd'hui de 200 sacs à $2 les cent livres.

Foin—Le marché est calme, et la demande qui n'est que locale est modérée. Nous cotons $14 à $18 pour l'inférieur, $20 à $22 pour le fair, $24 à $26 pour le prime et $27 le tonneau de foin de choix.

Porc—L'approvisionnement de porc n'est que rond, et la demande peu active, les prix de l'article sont cependant fermes et les ventes d'aujourd'hui ont embrassé: 300 barils, dont 150 à $25, 50 et 50 do au débarcadère à 24 75 et 50 et 50 en magasin à $25 le baril. Détail en magasin à $25 25 à $25 50 le baril.

Saindoux—Un lot de 25 tierçons de prime s'est vendu à 13 1⁄2 cts la livre. Le stock de prime est épuisé, mais la demande de la qualité est modérée. Nous cotons l'article en barillet 14 cents.

Viande verte—Les épaules salées à ce sont cotées à 11¾ cts la livre.

Whisky—Le stock de whisky de l'Ouest est fort et l'approvisionnement de whisky de la Louisiane est faible, mais il ne se fait cependant que des demandes pour le détail de l'un ou l'autre de ces deux articles. Nous cotons: whisky de l'Ouest, sans clés, à 32 à 35 cts le gallon et de la Louisiane 25 à 30 cts.

Chandelles de star—Stock faible et demande animée à 16 cts pour les chandelles de 12 onces, 17 c pour celles de 13, do 14 onces 18c et poids pi in 20 cts.

Café—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1⁄2 à 24 cts la livre.

Haricots—L'approvisionnement de haricots est faible et la demande bonne à $14 à 15 pour l'article venant de l'Ouest, et les haricots du Nord $15 à $17 le baril.

Vinaigre—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1⁄2 à 25 c, le Cincinnati grade se débite à 25 à 27 1⁄2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

Farine de mais—La farine séchée au four se vend 1 90 à 5 le baril.

Huile de charbon—Le stock de l'huile en caisse est rond, tandis que celui de l'article en baril est faible. La demande pour le placement est modérée à 46 à 48 cts pour l'huile en baril et en caisse 62½ à 65 cts.

Sel—Le stock de sel est faible, mais la demande de l'article est modérée. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 25 à $2 30 le sac et $2 15 pour les lots ronds pris en entrepôt, fin pris en magasin, $2 30 à $2 50 et $2 25 les lots ronds pris en entrepôt.

Beurre—Le stock de beurre est fort et la demande de l'article est modérée. Nous cotons 25 à 30 cts la livre de bon beurre du Nord et celui de l'Ouest 15 à 20 cts la livre.

Fromage—Les meilleurs grades sont en bonne demande et le stock en est faible. Les qualités médiocres, cependant, abondent et sont calmes. Nous cotons 14 à 15 cts le fromage de l'Ouest et celui du Nord 16 cts.

Huile de graisse—Nous cotons l'huile de graisse $1 12 le gallon.

Toile d'emballage de l'Inde—Les lots ronds sont tenus à 25¾ à 26 cts. L'article se vend en détail 25 1⁄2 cts la yarde, la toile en rouleau et en balles à 27 cts.

Corde d'emballage—L'article se vend en détail 10¼ à 11 cts la livre.

Drèche—La drèche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drèche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

Houblon—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

Pois pour vache—L'article est calme à $4 le boisseau.

Peaux—Stock faible et bonne demande à 15 à 16 cts les sèches, 9¾ à 10 c les vertes.

Riz—Il n'y a eu premières mains ni riz de l'Inde ni riz de la Caroline. Le stock de riz de la Louisiane de haute et de basse grades est faible et la demande bonne, tandis que les mauvaises qualités abondent et sont calmes. Nous cotons 11 à 14 1⁄2 c le riz de la Caroline, 9 1⁄2 à 12 c celui de la Louisiane, et 11 à 11¾ celui de l'Inde.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 20 juillet 1867.

Arrivé hier—70 bœufs du Texas, 39 veaux et vaches de l'Ouest, et 17 vaches à lait de l'Ouest.

Vendu—197 bœufs du Texas, 356 veaux et vaches d'un an, 56 moutons et 8 vaches à lait.

A vendre—1071 bœufs du Texas, 143 veaux et vaches d'un an, 237 cochons, 193 moutons et 47 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par 100 liv. net	—	à	—
do do 2me qualité	—	à	55
do do 3me qualité	—	à	40
Bœufs du Texas, 1ère qualité par tête	—	à	60
do do 2me qualité	—	à	30
do do 3me qualité	—	à	20
Cochons de l'Ouest, par liv. vivants	7	à	8½
do du pays	do	à	—
Moutons 1ère qualité par tête	—	à	—
do 2me do	—	à	2 50
do 3me do	1 50	à	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	—	à	20 00
Vaches à lait, de choix, par tête	—	à	—
do de qualité ordinaire	—	à	50 00
Veaux, par tête	5	à	10 00
Veaux d'un an par tête	—	à	15 00
Chèvres, par tête	1 50	à	3 00

Décédée, le 20 du courant, à sept heures et quart, à l'âge de 35 ans, Odile BORNE, épouse de Joe Babin. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI, 21 du courant, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, à Alger.

Décédé, le 20 juillet 1867, à 9 1⁄2 heures du soir, JOSEPH FREGOMILE, âgé de soixante-dix-sept ans, natif de Cadix (Espagne). Ses amis et ceux de J. B. Maynard sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu AUJOURD'HUI, à 5 1⁄2 P. M. Le corps est exposé au No 154 rue Bourgogne, encoignure St. Pierre.

Décédé hier, à midi, FÉLIX MAYRE, âgé de 42 ans, né à Soyons, Département de l'Ardèche (France). Ses amis et connaissances ainsi que ceux de Louis Deloche, pharmacien, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, 21 juillet, à 11 heures précises du matin. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Dumaine et Bourbon

Décédée hier, à 7 heures P. M., Dame LOUISE ELIZABETH LEBRETON, épouse de M. Fergus Mayronue. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles, AUJOURD'HUI, à 5 heures précises.

Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure des rues Ursulines et Johnson.

Nouvelle Orléans, 21 juillet 1867.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Resp∴ Loge Emmanuel No 7, travaillant le Rite Anc∴ Acc∴ Ecossais sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ de la Louisiane, procédera demain (Lundi) à 7 heures 1⁄2 du soir, à l'initiation de plusieurs Prof∴ au 1er degré.

Tous les Maçons à que que juridiction qu'ils appartiennent sont priés d'assister à cette cérémonie.

Par mandement du Vén∴ L. E. Gardet.

H. DARET, Ch∴ K∴ Secré∴ à tre.

21 juillet—1

Encore une réduction dans les Marchandises Sèches, afin de recevoir du stock.

Il faut que nous réduisions notre stock d'ici au 10 août.

M. REIMAN,

158......RUE DU CANAL......158

Coin Baronne, en face de chez Lopez.

DÉSIRANT beaucoup prendre le vendre vers le 10 août, nous avons marqué la plupart de nos marchandises au prix coûtant de New York et un grand nombre d'articles au dessous du prix coûtant. Nous sommes décidés à vendre à meilleur marché que tous les autres marchands et nous le ferons.

Voici quelques-uns des excellents marchés que nous offrons:

Barèges valant 25 cts à 15 cts.
Mousselines à dessins valant 30 à 20,
Toiles d'Irlande valant 60 cts à 40 cts.
Mouchoirs ourlés valant $4 50 la douz. à $3 00 la dz.
Cotons blancs à une grande réduction,
Cotons écrus do
Corsets valant $2 00 à $1 00.
Chaussons anglais valant $7 50 à $5 50.
Egalement—Soieries, popelines, grenadines, broderies, callicos, malakoffs, lingerie de dames et lingerie de messieurs, parasols, moustiquaires, serviettes, batistes, etc., etc.

Les dames et les marchands de la campagne ne doivent pas manquer cette bonne occasion, car nous sommes décidés à réduire notre stock aussi bas que possible.

Les billets de la ville pris au pair.

21 juillet—1. M. REIMAN, Rue du Canal, No 158.

Grand stock d'habillements, lingerie, malles, sacs, valises, etc.

A TRÈS BAS PRIX.

BATISSE TULANE,

Nlle-Orléans, 20 juillet 1867.

NOUS offrons en ce moment un grand et beau stock d'habillements à des prix réduits. Habillements casimir fantaisie, alpaca, habillements sirsucker, habillements ging'am, habillements dock blanc et duck écru. Lingerie, chemises, caleçons, etc. Belles malles et valises en cuir pour messieurs; malles Saratoga pour dames. Vente en gros et en détail

GARTHWAITE, LEWIS & STUART, rue du Camp, Nos 31 et 33 et 271 Main street, à Memphis Tenn.

21 juil—1f

Graines de navets

NOUVELLE RÉCOLTE DE LANDRETH, 1867.

LE soussigné vient de recevoir par le steamer Star of the Union—
NAVETS blancs, petits, de Hollande,
" à tête rouge,
" gros, ronds,
" gros Norfolk,
RUTA BAGA pourpres, tête jaune.
A vendre, en quantités au gré des acheteurs, au magasin de graines de H. HAFNER,
Rue St Charles, No 105, en face du théâtre St Charles.
21 juil—3m

Demande.

UN bon ouvrier sachant tirer de l'Eau de Seltz et mettre les bouteilles, trouverait à s'employer en s'adressant à la fabrique des soussignés.

TREMOULET & LETORREY, No 71 rue Poydras.

21 juillet—3f

Demande.

UNE DAME, veuve et sans enfants, désire trouver un emploi de femme de chambre ou gardienne d'enfants, dans une famille créole de préférence. Elle pourrait fournir toutes les recommandations désirables. S'adresser rue St-Pierre, au No 196, entre les rues Tremé et Marais. 21 juillet—3f

Porte-monnaie perdu.

PERDU hier, vers 3 heures de l'après-midi, dans la rue de Chartres, un porte-monnaie contenant ... et des papiers. ... [illegible]

Club des Jeunes Gens du Septième Ward.

PARTI DE RECONSTRUCTION NATIONALE.

Il y aura réunion demain soir (lundi) à sept heures et demie, à l'encoignure Esplanade et Prieur. Les membres et les amis du Parti sont respectueusement priés d'y assister.

FRANCIS A. MADER, Président.
A L LYND, Secrétaire.

21 juil

Salle du Comité Exécutif du Parti National de Reconstruction.

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Royale et Douane.

Les assemblées régulières de ce Comité ont lieu tous les MERCREDIS SOIR, à sept heures et demie.

GEO. A. FOSDICK, président,
T. L MAXWELL, secrétaire

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

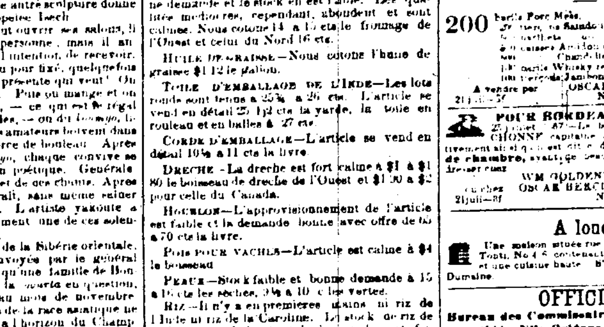

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant le CERCLE ALLIGATOR dont les droits sont disposés de telle sorte qu'il ne embrasse... [illegible]

Ces cercles sont ... que n'importe quel pont ... [illegible]

Les avantages des ... en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs des ... de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle Orléans.

CHAMBERS & LATTING
Rue Carondelet, No. 61, Nlle-Orléans.

21 juillet—1f

Excellente Pension.

DEUX FAMILLES peuvent avoir la table et le logement dans une famille demeurant à Mandeville. La maison est agréablement située sur les bords du Lac, à quelques minutes de marche du wharf des bateaux à vapeur et à deux heures de la ville. Pour les détails, s'adresser immédiatement au No 176 de la rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 21 juillet—3f

Vins, Eaux-de-Vie, Sardines, &c.

50 Caisses Eaux de-Vie marques connues,
paniers Vin ordinaire,
... Vin au-dessus de l'ordinaire,
... Chateau-Giscours
6 ... Vin de Bordeaux,
... Vin de table
10 ... Sardines à l'huile
... Bénédictine.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.
21 juil—3f No 60 rue des Magasins.

Porc, Saindoux, Jambons, &c.

200 barils Porc Mess,
... Saindoux en graisse,
... Anchois de Fox
... Chandelles de Star
... Whisky rectifié de l'Ouest,
... Jambons au sucre, à livrer.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.
21 juil—3f No 60 rue des Magasins

POUR BORDEAUX.—Départ ... le trois-mâts français CHONNE, capitaine Darrondeau, partira pour ... avec ... passage de chambre, ayant de beaux emménagements ... s'adresser ...
WM GOLDENBOW, rue du Camp
OSCAR BERCIER & CO., No 60, rue des Magasins.
21juil—3f

A louer.

Une maison située rue Dumaine, entre Marais et Tonti, No 4 ..., contenant quatre chambres de maître et une cuisine haute. S'adresser au No 42, rue Dumaine

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée, Nlle-Orléans 19 juillet 1867.

ATTENDU que les Commissaires de la dette consolidée ... prompt paiement des obligations échues des anciennes corporations de la ville, en 1864 1865 et 1866 en vertu de l'ordonnance No 6,790 ... cette date ... de fonds ... BILLETS DE VILLE de ... VINGT PIASTRES ($20) pour la somme de ... et portant sur le dos les mots suivants ... [illegible]

Attendu que la charte de la ville (section 37) déclare ... [illegible]

Résolu, à partir du 21 août prochain, les propriétaires ... Bureau de la ville ... [illegible]

Les porteurs ... au Bureau ... O. De Buys, Secrétaire.

19 juil—1m—ven et dim.

$5,000 de Récompense.

Bureau des Assureurs de la Nlle Orléans.

20 décembre 1866.

ATTENDU que par le nombre extraordinaire d'incendies, depuis ces derniers six mois, tant en ville qu'à la campagne, il en est résulté une destruction énorme de valeurs en propriétés et de sérieuses pertes de vie, circonstance qui met en péril nos personnes et nos biens dans la communauté entière, ce qui prouve incontestablement que ces incendies sont la plupart du temps des actes criminels et méchants commis par des personnes malintentionnées:

Qu'il soit en conséquence résolu que le capitaine Youenes, le surveillant des incendies, employé par ce Bureau, soit requis par le Chairman du "Fire Committee" de faire, par tout moyen et légal convenable les perquisitions les plus minutieuses sur les causes et l'origine de tous les incendies qui auront lieu dans des bâtisses ou des marchandises, ou à bord de navires dans cette ville ou ses faubourgs, et de rechercher par tous moyens légaux les auteurs de tels crimes qui seraient découverts, et afin de garantir la communauté du ... Compagnie d'Assurance de cette ville, ... une somme de CINQ MILLE PIASTRES pour la condamnation de toute personne ou personnes convaincues d'avoir participé dans un acte d'incendie.

Il est de plus résolu que ce préambule et la résolution qui suivent soient publiés, par le Secrétaire du Bureau, dans quatre des journaux quotidiens de cette ville, durant un mois.

Par ordre du Bureau.

(Signé) CHS BRIGGS.
Chairman du Comité sur les Incendies.
(Signé) J. H WHEELER, Secrétaire.

Conformément et sur l'autorité des résolutions ci-dessus, j'offre par le présent une récompense de CINQ MILLE PIASTRES qui sera payée à toute personne ou à toutes personnes qui donneront tels témoignages qui feront condamner à la Cour criminelle de cet Etat toute personne ou toutes personnes trouvées coupables d'avoir participé à un crime d'incendie.

(Signé) JOHN YOUENES,
Surveillant des incendies,

Nlle-Orléans, 20 décembre 1866.

Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans.

(Extrait des minutes des délibérations, 16 juillet 1867.)

Qu'il soit résolu, que l'offre de récompense de $5,000, pour la condamnation d'un incendiaire, laquelle a été rendue publique par ordre de ce Bureau, sous la date du 2 décembre dernier, dans les journaux de cette ville soit maintenue et continué à être en force jusqu'au trente-un et un jour du présent mois de juillet, et qu'à près ce jour-là l'offre sera retirée et sera considérée comme nulle et sans effet.

Pour copie conforme, JAS. H. WHEELER, Secrétaire.

19 juil—3

Avis spécial.

A LOUER — Le steamer VIRGIN en fer et fin marcheur. Les personnes qui désirent envoyer du coton ou toute autre cargaison à New-York, à des conditions très avantageuses, peuvent maintenant le faire. Le steamer peut recevoir de 1500 à 1800 balles. Il a d'excellentes machines et bouilloires et il est peut être aussi bon marcheur qu'aucun autre steamer. On peut le voir de l'autre côté du fleuve, à Alger. S'adresser de suite au Lieut. Reed, à bord, ou au bureau du Collecteur de la Douane.

17 juil—6f

Avis.

MME MOREAU, accoucheuse, a l'honneur d'informer ses clients qu'elle reprend ses travaux qu'elle avait interrompus pour cause de maladie. Son adresse est toujours la même: Rue Royale No 178, entre les rues Ste Anne et Orléans. 20juil—3

A vendre

Le Grand et Magnifique Musée-Panorama établi dans un wagon, lequel a tant attiré l'attention du public depuis quelques jours. On vendra également les deux chevaux et tous les ustensiles appartenant au dit wagon-panorama.

S'adresser rue des Ursulines No 238, entre les rues Villeré et Robertson. 20juil—6

AVIS.

LE Monsieur qui, le 24 juin 1867, a ramassé, au coin des rues Canal et Bassin, un enfant qui venait d'être écrasé par un des chars de la ville, est prié de faire connaître son nom et sa résidence au No 236 rue du Canal. 20 juillet—6f

Perdu.

Un chien d'arrêt blanc, à taches brunes, la moitié de la queue coupée, très peu de poils à cause de la gale, répondant au nom de "Fox". La personne qui le ramènera au No 60 de la rue des Remparts, au-dessus de Bienville, recevra une récompense libérale. 20 juil—3f

GROCERIE A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

GROCERIES. Pour les conditions s'adresser chez MM F AVIETS CAMBON, 50 et 61, rue Vieille-Levée.

20 juil—3

Au Public.

A la demande d'un grand nombre de citoyens de la Nouvelle-Orléans, et avec le consentement des consuls d'Autriche, d'Italie et d'Espagne, les personnes dont les noms suivent ont consenti à recevoir des souscriptions pour aider les soldats de l'ex-armée impériale du Mexique à s'en retourner dans leurs foyers.

—Comité—

Bernard Avegno, Cyprien Dufour,
Gustave Bueno, Victor E. Lacustgey,
Jean C. Blomel, Président de la Société ...
On recevra des souscriptions aux bureaux de l'Abeille. 20 juillet—3f

Bois de construction!

Bois de construction!

GEO. MERZ,

Marchand à ... [illegible]

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

D'E Bois préparé et brut, des ..., des lattes, des ... et toute espèce de matériaux de construction ... [illegible]

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—6m

AU JARDIN DU CEDRE MAGNOLIA,

AU BAYOU ST JEAN.

Grand Bénéfice des Frères Buislay.

LE SAUT DU NIAGARA,

... mètres de long sur 51 ... par Louis et Jules Buislay

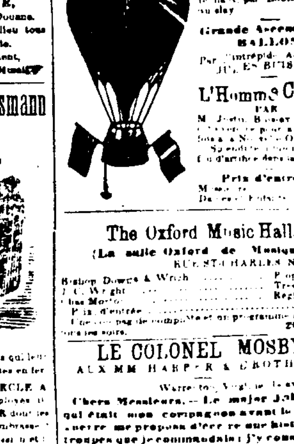

Grande Ascension de BALLON,

Par l'intrépide Aéronaute JULES BUISLAY

L'Homme Canon,

PAR

M. Justin Buislay, qui fera ... pour la première fois à la Nouvelle-Orléans ... et ... dans la soirée.

Prix d'entrée: Messieurs 50 cts. Dames ... 25 cts.

The Oxford Music Hall,

(La salle Oxford de Musique,)

RUE ST CHARLES No 17.

Bishop Dowes & Wright, Propriétaires
J. C. Wright, Trésorier
Chas Morton, Régisseur
Prix d'entrée ...
Une ... de compagnie et un programme attrayant ...

LE COLONEL MOSBY,

AUX MM HARPER & BROTHERS.

Warrenton, Virginie, le 6 avril 1867.

Chers Messieurs, — Le major John Scott qui était mon compagnon avant la fin de la guerre me propose d'écrire une histoire des troupes que je commandais; j'y consentis de tout cœur. Je mis à sa disposition toutes mes dépêches, toute ma correspondance et mes notes. Il a travaillé avec zèle et a eu toute l'aide des officiers et des soldats appartenant au corps que je commandais.

Jno S. MOSBY.

On fera ... de ... du ...

PARTISAN LIFE WITH MOSBY,

... MAJOR JOHN SCOTT ... C. S. A.

... [illegible]

Cet ouvrage ... expressément expres du colonel Mosby ... [illegible]

La vente n'est que par souscription.

On demande des agents pour toutes les parties du pays ...

HARPER & Brothers, New York.

17 juil—6 —1 cc

Family's Chartres Coffee

Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.

CAFÉ ... rue de Chartres (France) garanti pur et de première qualité.

Commandes ... dans toutes les parties de la ville.

LECROQ & Co.
Rue des Français, 7.

Dépots dans tous les quartiers de la ville.

14 dim—m PP

Avis aux Contribuables.

TAXES D'ETAT.

Bureau du Board des Assesseurs d'Etat,
Exchange Place, No 2.

LE ETAT de 1867 pour la ville de la Nouvelle-Orléans est achevé et exposé pour être examiné. Il sera ... pendant trente ... jours ... à partir de cette date. Toute personne qui se croira lésée par ... assessement, ... Board ... de ... à 2 heures ... midi.

M M FEENY,
Président du Board des Assesseurs d'Etat,
Nlle-Orléans, 1 juillet 1867
7 juil—30 f

Liqueur Maximilienne.

REÇU d'Angleterre une ... de Fassman cette liqueur ... extraite ... propre à être une ... tonique ... pour ... [illegible]

... ROBERTSON, ... Toulouse.

Vin rouge en barrique.

VIN rouge de ... château ... de F. LAVIE ... Fils de Bordeaux ... à vendre, à un prix modéré ... droit payé par

WM HYLLESTED & CO,
rue ... No ...
8 juil—1m

PAUL ADOUE & Co.

30 RUE TOULOUSE.

Vins.

200 barriques Vin rouge St-Macaire, pour familles,
... do do St-Loubès,
... do do ...
... do Vin blanc Entre-deux-Mers,
... do do St-Macaire
... do Graves d'Aubarèe,
... do Chateau Branne...
... do Sequines, Margaux 1858.
... paniers Bourgogne ...
... paniers Champagne Impérial ...
75 caisses do Carte Blanche
... do do [Bouché Fils & Co.
... do do Carte Blanche
... do do Sparkling Moselle Burgard & Co.

Eaux-de-Vie.

... Cognac Martel
... Cognac ... Gaston.
... do do ...
... do do ...
... do Dubergé ... extra.

Divers.

50 futs vermouth ... Prat & Co. garanti.
... Chartreuse ...
... futs absinthe ... Pernod
... Bourbon Whisky ...
... Wine ...
A vendre en douane, ou droits payés, par
PAUL ADOUE & CO.
30 rue Toulouse
28 juin—1m

Demande de meubles

ON DONNERA DE BONS PRIX de meubles, pianos, tapis, ... en bon état. Les personnes qui auront des ... à vendre ... s'adresser ...

Les ordres sont promptement exécutés.

P. M. TOURNE ... No 10 ...

L'Extrait composé concentré de Buchu, de Risley,

☞ A la vérité bien connue des FEUILLES BUCHU ... reconnu comme le remède des médecins et des malades pour la gravelle, l'hydropisie, la diabète ... les douleurs et les faiblesses des reins et tous les maux qui proviennent des reins et des organes urinaires. Le BUCHU DE RISLEY ne contient rien qui soit de la nature de la nausée ... garantit comme efficace et pour ... danger.

A vendre, en gros et en détail, par JAMES SYME

5juil—1m. Pharmacien en gros, rue du Canal, No 159

AVIS.

LE DOCTEUR ORIARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il va passer l'été à la campagne et qu'à partir du premier juillet il sera à la ville tous les samedis pour ses consultations qui auront lieu de midi à six heures, rue Esplanade, No 57. 2 juin—1m

AVIS AUX FABRICANTS DE CIGARES.

22 balles TABAC de la Havane, TRIPES et CAPES (Vuelta Abajo).

Reçues par le dernier arrivage. — A vendre au gré des acheteurs.

— AUSSI —

50 boîtes THÉ noir et vert.

A vendre par LANOS & ROBIN.

28 juin—1m. No 5 rue St Louis.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

No 158......RUE DU CANAL......158

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du Dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

10 mai—1m PP

Vin de Bordeaux.

En débarquement du navires MARIE et CADICHONNE.

100 barriques VIN rouge pour familles,
—Et du navire AMERICA—
125 barriques VIN rouge pour familles.
A vendre par QUEYROUSE & BOIS,
Aux Magasins coin Bienville et Vieille Levée.
7 juillet—1m

En débarquement du navire CADICHONNE de Bordeaux,

50 barriques VIN rouge (pour familles) 1865.
40 do do vieux, 1864 de la marque F. Duneall, importées autrefois par J. N. Curlen.

Sous les clefs de la Douane par navires BURGOS et BONS FILS.

100 barriques VIN rouge de la marque Latast & Sureau, régulièrement importées par J. A. Curlen.

A vendre par A SOCOLA.

2 juillet — 139, Vieille Levée, encoign Toulouse.

Aux Cultivateurs de Riz.

JE reçois par les derniers arrivages d'Angleterre, 15 douzaines faucilles, 1re qualité, Nos 1 et 3, 25 do serpettes, acier, —aussi—
100 douzaines faux et gouges ... courtes et longues,
25 do manches de faux.
A vendre en gros et en détail.
A bon marché, par A. ROUSSET.
No 17 rue Vieille Levée, vis à vis de la Douane.
17 juill—6 t

EN débarquement de l'Ellwood Cooper, de Liverpool—
315 casks Pale Ale, Wm Younger & Co.
A vendre par BRULATOUR & CO,
17 juill—5f 12 rue Conti.

EN débarquement des navires Cadichonne, Amerika, Marie & Rosina, de Bordeaux—
220 barriques Vin rouge,
2400 caisses Claret,
250 do Sardines,
50 do Pois, Champignons et Pâtés,
200 do Huile extra fine.
A vendre par BRULATOUR & Co,
17 juill—5f 12 rue Conti.

En Douane,

280 casks Eau-de-Vie superieure
Pinet, Castillon & Co,
Otard, Dupuy & Co,
Denis Henry Mounié,
J. Hennessy & Co, } COGNAC.
A vendre par BRULATOUR & CO,
17 juil—5f 12 rue Conti.

Ed. Pinac & Co.,

Marchands de Groceries pour familles, encoignure St-Philippe et Vieille Levée,

PRÉVIENNENT le public qu'ils prennent les billets de ville au pair. Les prix de leurs marchandises sont les mêmes qu'avant la panique monétaire. 16juil—6t

Succession de Louis-Amable Charbonnet.

AVIS est donné aux créanciers de la succession ... de présenter leurs réclamations, pour examen, dans les trente jours qui suivront cette date, au bureau de JAMES D. AUGUSTIN,

Avocat de l'administrateur, passage de la Bourse, No 39, près Douane.

18 juill—1mm